



## **BUDGET PRIMITIF 2022**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 07 février 2022 a permis d'élaborer le budget primitif communal 2022. Ce budget voté par chapitre et par opération se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Les sommes proposées dans chaque section détaillent les dépenses et recettes.

#### **I. La section de fonctionnement**

Le montant total des crédits inscrits au budget principal 2022 en dépenses et en recettes s'élève à 3 837 480€.

##### **A. Les dépenses**

###### **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général (prévision) sont évaluées à 1 359 647,00€.

Dans l'ensemble, le prévisionnel des dépenses présentent une légère augmentation, environ 6,51%, par rapport au prévisionnel 2021. Le budget alloué à l'alimentation, les fournitures d'entretien, les fournitures scolaires, les contrats de services extérieurs, les fêtes et cérémonies et les frais de nettoyage des locaux sont maintenus.

Certains ont été augmentés en prévision de la hausse générale : l'électricité, le carburant, le gaz, sur les conseils de la direction départementale des finances publiques, environ 40%, voire 100% sur le carburant ; les contrats d'assurance, se voient doublés également compte tenu de la sinistralité.

Le prévisionnel des frais d'acte et contentieux et frais de télécommunication reste stable, les contrats de maintenance des différentes obligations réglementaires : chauffage, VMC, ascenseur, logiciels, etc... subissent une très légère augmentation.

###### **2) Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges concernant le personnel représentent 1 699 959,00€.

La mise en place d'un premier contrat aidé en avril 2021, renouvelé cette année, et d'un second cette année, permet d'assurer une continuité dans les services (médiathèque et services techniques), en apportant les formations nécessaires à ces agents. De surcroît, la collectivité fait également appel à du personnel non titulaire pour remplacer les absences pour maladie et les agents en disponibilité.

Le recrutement d'un agent au service de la police municipale et d'un agent aux services techniques, tous deux remplaçants des départs à la retraite, sont prévus au budget cette année.

Le décret n°2021-1819 et le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifient divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale. Ces textes revalorisent, à compter du 1er janvier 2022, l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 applicables aux cadres d'emplois relevant du décret C type. Il y a donc eu le reclassement, puis la bonification d'ancienneté pour les agents de catégorie C, et les avancements d'échelon.

###### **3) Les autres charges de gestion (chapitre 65)**

Les prévisions budgétaires au chapitre 65 s'élèvent à 223 440€.

Ce chapitre reste stable dans l'ensemble.

La subvention allouée au CCAS reste identique à l'année précédente, soit 23 800€.

Les autres postes restent sensiblement les mêmes, notamment les subventions aux associations qui se montent à 62 550€, comme les années précédentes.

###### **4) Les charges financières (chapitres 66 et 16)**

L'annuité de la dette est évaluée à 560 909€ (138 500€ d'intérêt et 422 409€ en capital), tenant compte de l'emprunt, soit 137,84€/habitant (103,74€/ habitant en 2021).

###### **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Ces charges baissent fortement d'année en année puisqu'elles représentent des charges non prévisibles, et pour l'année 2021, il y a eu un remboursement exceptionnel d'une astreinte perçue quelques années plus tôt.

## 6) les dotations aux provisions (chapitre 68)

La somme de 84 891€ est provisionnée dans le cadre du règlement de contentieux, dont une la somme de 2 500€ est une provision pour restes à recouvrer.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Diff. en valeur	Diff en %
011	Charges à caractère général	1 276 440	1 359 647	83 207	6,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 618 606	1 699 959	81 353	5,02
014	Atténuation de produits (reversement de produits de fiscalité)	3 200	3 200	0	0
65	Autres charges de gestion courante	223 930	233 440	10 110	4,52
<b>Total des dépenses de gestion courante des services</b>		<b>3 121 576</b>	<b>3 296 246</b>		
66	Charges financières	117 500	141 500	24 000	20,42
67	Charges exceptionnelles	64 356	29 500	-34 856	-54,16
68	Dotations aux provisions	33 545	84 891	51 346	153,06
022	Dépenses imprévues	20 000	158 002	138 002	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>235 401</b>	<b>413 893</b>		
023	Virement à la section d'investissement	0	0		
042	Dotations aux amortissements	135 723	127 341	-8 382	-6,17
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>135 723</b>	<b>127 341</b>		
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>3 492 700</b>	<b>3 837 480</b>		

## B. Les recettes

### 1) La fiscalité (chapitre 73)

Le produit de la fiscalité 2022 (impôts directs et autres taxes) est évalué à 2 159 090€ du fait des bases communiqués par la direction départementale des finances publiques, dont 1 897 590€ d'impôts directs locaux (taxes foncières bâties et non bâties).

Les taux communaux quant à eux n'ont pas augmenté depuis 2013. En 2021, les taux restent les suivants :

Taxe foncier bâti : 30,64%

Taxe foncière non bâti : 82,84% (comprenant le taux départemental de 21,45%)

NATURE DES TAXES	2020 (pour rappel)	2021 (pour rappel)	2022
Taxe d'habitation	16,83%	/	/
Taxe foncière bâtie (TFB)	30,64%	52,09% (*)	52,09% (*)
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	82,84%	82,84%	82,84%

(\*) dont taux départemental 2020 : 21,45%

### 2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre est estimé à 1 105 200€ pour 2021.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée rester stable à 345 000€. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est maintenue à 434 000€ et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est également maintenue à 125 000€.

Le montant cumulé de ces dotations est donc estimé à 904 000€.

### 3) Les recettes de gestion courante (chapitre 75)

Il est évalué à 30 304€ et inclut notamment les revenus locatifs immobiliers pour 23 504€.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Diff. en valeur	Diff en %
013	Atténuations de charges	25 000	42 000	17 000	68
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	37 700	35 100	-2 600	-6,89
73	Produits issus de la fiscalité	2 070 309	2 159 096	88 781	4,29
74	Dotations et participations	1 124 513	1 105 200	-19 313	-1,71
75	Autres produits de gestion courante	28 300	30 304	2 004	7,07
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 285 822</b>	<b>3 371 700</b>		
76	Produits financiers	0	0		
77	Produits exceptionnels	36 260	12 305	-23 955	-66,06
042	Opérations transfert/section	64 973	37 171	-27 802	-42,79
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>101 233</b>	<b>49 476</b>		
R 002 solde d'exécution positif reporté		105 645	416 304		
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>3 492 700</b>	<b>3 837 480</b>		

Le montant total des recettes et dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 3 837 480€

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets des élus pour Paulhan à moyen et long terme. Il concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel (non récurrentes) et regroupe :

- en dépenses : Les opérations réelles pour un montant estimé à 2 981 620€ (chapitres 20, 21, et opérations), les opérations patrimoniales (dépenses d'ordre) pour 37 171€ et les dépenses imprévues pour 147 890€.  
Toutes ces dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.  
Pour 2022, la prévision des dépenses réelles d'investissement comprend les restes-à-réaliser de l'exercice 2021 pour un montant de 1 032 700 € et les propositions nouvelles pour un montant de 2 557 390€, soit un total de 3 590 090 €.

- en recettes : des opérations réelles et des opérations d'ordre et le résultat reporté de l'exercice 2021 d'un montant de 571 738€, ainsi que l'affectation de résultat, 247 504€ qui doivent couvrir le remboursement du capital, le remboursement des emprunts, les restes à réaliser et l'adhésion à France Locale).

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'installation de la vidéo protection, aux travaux d'accessibilité...)

### A. Les dépenses

Outre la poursuite et l'achèvement des travaux en cours, sont également prévus d'autres projets sur lesquels des études seront réalisées cette année :

Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Opérations immobilières (126 400€)
  - opération 48 : Sainte claire (acquisition)
  - opération 94 : bâtiment cave (acquisition)
  
- Opérations de voiries (621 370€)
  - opération 15 : Electrification
  - opération 26 : éclairage public mairie
  - opération 27 : mise aux normes éclairage public (éco d'énergies)
  - opération 37 : chemins ruraux
  - opération 83 : voirie communale
  - opération 77 : sécurité incendie (changement de bornes incendie)
  - opération 97 : PAE La tuillière
  - opération 300 : vidéo protection (dernière tranche)
  - opération 60 : aménagement du pluvial (avec hérault ingenierie)
  - opération 95 : étude de mobilité douce (lancement du programme)
  
- Opérations sur les bâtiments (855 990€)
  - opération 290 : bâtiment gare (2<sup>ème</sup> tranche avec chantier d'insertion)
  - opération 44 médiathèque
  - opération 71 : école Sand (peinture murs intérieurs cour)
  - opération 72 : bâtiment foyer rural (toiture)
  - opération 74 : espace Georges Brassens (sablage)
  - opération 79 : travaux bâtiment halle (étude)
  - opération 82 : ateliers municipaux (étude photovoltaïque)
  - opération 19 : salle des fêtes

- Aménagements (1 180 100€)

- opération 31 : stade des lares (étude d'un nouveau stade)
- opération 58 : terrain de tennis (étude nouveau terrain)
- opération 63 : cimetière communal
- opération 91 : Voie verte (tranche 4 : skate-park, city...)
- opération 92 : accessibilité bâtiments ERP
- opération 100 : budgets participatifs
- opération 901 : aménagement annexe mairie
- opération acquisitions article 415 :

### **B. Les recettes**

Les estimations de recettes qui permettent de financer l'investissement sont principalement :

- l'excédent d'investissement de 2021 (571 738€)
- les subventions (600 095€)
- le Fonds de Compensation de la TVA (90 000€)
- la Taxe d'aménagement (25 000€)
- le produit des cessions immobilières à réaliser (428 412€)

### **III. L'équilibre budgétaire**

L'équilibre du budget principal 2022 est assuré par l'affectation de résultat de fonctionnement prévisionnel qui s'établit à 247 504€ (article 1068), complété par les recettes d'investissement ci-dessus détaillées et la réalisation d'un emprunt d'un montant de 1 500 000€.

### **IV. Etat de la dette et capacité de désendettement**

Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 3 868 436€

L'annuité de la dette est évaluée à 560 909€ (138 500€ d'intérêt et 422 409€ en capital), tenant compte de l'emprunt réalisé en 2022.

#### **Capacité de désendettement**

Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette. Il s'élève à 5,601 années, ce qui est très correct, le seuil de vigilance se situant à 10 ans.

#### **Estimation d'un nouvel emprunt en 2022**

L'emprunt d'un montant de 1,5 millions d'euros, sera réalisé sur une durée de 15 ans, afin de bénéficier du meilleur taux, et proposé à l'assemblée délibérante.

**Le Maire : Claude VALERO**

